

N°2020-03/11B

**Objet : DETERMINATION DU NOMBRE DE SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2020.**

L'an deux mille vingt, le 11 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote :	Pour :	9
En exercice :	12		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 04 mars 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Afin de renforcer les équipes de Sud Roussillon pour la saison estivale 2020, il convient comme chaque année de déterminer le nombre d'agents saisonniers qui seront recrutés.

Compte tenu des besoins des services, il est proposé au Bureau de recruter 23 agents pour la saison estivale 2020.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** de recruter 23 agents pour renforcer les services de Sud Roussillon durant la saison estivale de 2020 ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de ces agents sont inscrits au budget 2020 de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les arrêtés de recrutement ainsi que toute pièce utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20200311-2020-03-11B-DE  
Date de télétransmission : 16/03/2020  
Date de réception préfecture : 16/03/2020